

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 05 avril 2018

Ordre du jour

- Vote des taux d'impositions 2018
- Approbation des comptes de gestion 2017
- Vote des comptes administratifs 2017
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
- Vote des budgets primitifs 2018
- Questions diverses

9 élus sont présents. Josette Braud a donné pouvoir à Fabienne Besse.

1. Budget communal.

Comptes du lotissement « Plaine de Conilis »

Le budget du lotissement « Plaine de Conilis » pour l'année 2017 ne fait à nouveau apparaître aucun mouvement. Il reste encore deux terrains à vendre. La somme de 23 011,34 € est reportée sur le budget primitif 2018. Denis Gérenton demande la date de création de ce lotissement. Celui-ci a été constitué en 2007. Fabienne Besse pose une question, relative à l'obligation de construction lors de l'acquisition d'un terrain dans un lotissement. Monsieur le Maire explique que l'acquéreur n'a aucune obligation.

Comptes de la toiture photovoltaïque

Le budget de la toiture photovoltaïque pour l'année 2017 se solde par :

- un excédent d'investissement de 953,50 €.
- un excédent de fonctionnement de 27 471,34 €, la vente d'électricité représentant 22 620,69 €.

Pour l'année 2018, le budget primitif prévoit l'équilibre suivant :

- o investissement : 6 254,75 €.
- o fonctionnement : 47 471,34 €.

Denis Beraud demande sur combien d'années avait été contracté l'emprunt. Paul Braud explique que tout l'amortissement de la structure photovoltaïque se fait sur 20 ans, soit depuis 8 ans.

Comptes de l'eau et de l'assainissement

Le budget de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017 se solde par :

- un déficit d'investissement de 392,90 €.
- un excédent de fonctionnement de 20 984,99 €.

Soit un excédent global de 25 632,87 €, en tenant compte du déficit de fonctionnement reporté de l'exercice précédent.

Cette année 2017 a été marquée par d'importantes dépenses d'investissement, puisque des travaux sur les conduites d'eau ont été effectués pour assainir et sécuriser l'acheminement de l'eau depuis les réservoirs de la Glotonie.

Pour l'année 2018, le budget primitif prévoit l'équilibre suivant :

- o investissement : 120 217,60 €.
- o fonctionnement : 79 587,82 €.

Fabienne Besse demande quels sont les travaux qui restent encore à réaliser en 2018, puisque la somme de 81 564,75 € est prévue. Il s'agit des travaux de télégestion.

Compte de gestion de la commune

Monsieur le Maire présente ensuite le budget général de la commune pour l'année 2017.

Au niveau du fonctionnement, il détaille chaque ligne concernant les recettes, soit 515 653,28 €, puis les dépenses, 299 093,35 €. Un excédent de 216 559,93 € est donc réalisé.

Pour les investissements, les recettes s'élèvent à 216 791,72 €, les dépenses à 455 881,76 €. Un déficit de 239 090,04 € apparaît. Les investissements ont été importants cette année, notamment en raison des travaux de réfection dans le bourg, de divers travaux de voirie et d'entretien des chemins. Les subventions allouées pour ces travaux n'ont pas toutes été versées sur l'exercice 2017 et le seront en 2018. Au total, le compte général de la commune pour 2017 est déficitaire de 22 525,11 €. Pour l'année 2018, le budget primitif prévoit l'équilibre suivant :

- investissement : 651 603,55 €.
- fonctionnement : 426 859 €.

En 2018, plusieurs chantiers sont d'ores et déjà lancés : des travaux de voirie, d'aménagement de forêts sectionnales en lien avec l'ONF (voir CR du 23.05.17) et d'aménagement du cimetière.

Paul Braud présente le tableau des subventions allouées aux associations de la commune. Les engagements pris lors des précédents conseils municipaux sont respectés. Les Jeunes Agriculteurs n'auront pas de subvention cette année, puisqu'aucune manifestation n'est prévue sur la commune. Le comité des fêtes « Saint Jean en fête » ayant décidé d'organiser la fête de la fin du mois de juin, le conseil municipal lui alloue une subvention. Finalement, 3 520 € de subvention sont répartis entre les associations de la commune.

Vote des taux d'impositions

Monsieur le Maire propose le maintien des taux d'imposition de 2017, pour l'année 2018 :

- 9,18 % pour la taxe d'habitation (20,79 % au niveau du département, et 24,47 % au niveau national).
- 16,72 % pour la taxe foncière sur les terrains bâtis (19,02 % au niveau du département, et 21 % au niveau national).
- 71,45 % pour la taxe foncière sur les terrains non bâtis (72,31 % au niveau du département, et 49,46 % au niveau national).

A ces taux, il convient d'ajouter ceux de la Communauté de Communes, soit 8,66 % pour la taxe d'habitation et 2,42 % pour la taxe foncière sur les terrains non bâtis.

La proposition est soumise au vote du Conseil Municipal (votants 10, pour 10, abstention 0, contre 0). Le Conseil Municipal maintient les mêmes taux d'imposition pour l'année 2018.

Vote des budgets

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif par le Conseil Municipal (votants 9, pour 9, abstention 0, contre 0). Le compte administratif est validé par le Conseil Municipal.

Le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Municipal (votants 10, pour 10, abstention 0, contre 0). Le compte de gestion est validé par le Conseil Municipal.

Le budget primitif et les affectations de résultats aux comptes de la commune et du Service de l'eau sont soumis au vote du Conseil Municipal (votants 10, pour 9, abstention 1, contre 0). Le budget primitif et les affectations de résultats sont validés par le Conseil Municipal.

Le détail de chacun des budgets est disponible en mairie.

2. Questions diverses.

Assistance retraite : Le conseil municipal délibère et donne son accord à un avenant d'un an à la convention. De même, il donne son accord pour une consultation lancée par le centre de gestion pour la protection sociale des agents.

Recensement : Paul Braud explique que le recensement a été effectué dans de bonnes conditions et que le travail de Chantal Constant a donné entière satisfaction. Les résultats font apparaître une

population résidente en légère hausse (+10 personnes), ces résultats devant être validés par l'INSEE.

Conseil d'école : Paul Braud fait un point sur le vote du conseil d'école, auquel ont participé également Audrey Gazanion et Fabienne Besse en qualité de représentantes du conseil municipal. Ce conseil a adopté le principe d'un rythme scolaire à 4,5 jours. L'Inspection Académique a été informée de ce vote. Mais les parents d'élèves, avec un unique représentant lors du conseil d'école, ne sont pas satisfaits de ce choix qui va à l'encontre de leurs attentes. Un échange suit sur l'intérêt d'une scolarisation sur 5 matins, au lieu de 4. Finalement, Paul Braud propose de rencontrer le directeur de l'école pour discuter de l'opportunité de revoir ce vote pour aller dans le sens des parents d'élèves et, le cas échéant, de convoquer un nouveau conseil d'école.

Divers : un point est fait sur d'autres questions diverses (location des appartements communaux, trail du Saint Jacques, travaux autour de la méthanisation).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.